

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le **MERCREDI** et le **SAMEDI**.

Prix de l'abonnement :		Prix des annonces :		NEUCHÂTEL. — Observations météorologiques. — Janvier 1862.										
Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6» —		Pour 2 insertions, de 4 à 7 lig., de 50 à 75 cent.		JOUR DU MOIS.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades.			Baromètre en millim. réduit à 0.	Bau tombée de 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIM. en mèt.	Tempér. du LAC en deg. cent.	
» expéd. franco par la poste » 7» —		» » de 8 lig. et plus, 10 c. la lig.			9 h. du m.	Minim.	Maxim.							Midi.
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3» 50		Pour 3 insertions, de 4 à 7 lignes, 75 c. à 1 fr.			24	4,2	2	6	722,4	0,2	Calme.	Couvert.	2,490	5,2
» par la poste, franco » 4» —		» » de 8 lig. et plus, 15 c. la lig.			25	4,5	3	7,5	723,7	22,0	Calme.	Pluie.	2,450	5,5
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.		Une remise est accordée aux abonnés d'un an dès le 1 ^{er} janvier.			26	5,5	4	7,2	728,9	0,0	Calme.-joran.	Couvert-clair.	2,445	5,5
		Tout envoi doit être affranchi.		27	2,2	0,8	4	729,6	0,0	Bise.	Couvert.	2,442	4,8	

IMMEUBLES A VENDRE

1. En suite de deux décisions du conseil général de la Commune de Neuchâtel, en date des 8 novembre 1861 et 14 janvier 1862, le conseil administratif de la dite Commune fera exposer en vente par le ministère du notaire soussigné, les immeubles ci-après désignés :

1° Le bâtiment dit le Grenier du haut, situé à la rue des Terreaux en cette ville, servant actuellement de salle de gymnastique, et ayant une superficie de 6664 pieds carrés, avec de bonnes et fortes caves sous le sol.

2° La maison dite le four de la ville, située à l'angle de la rue des Chavannes et de la rue du Seyon.

La vente aura lieu dans la salle du conseil administratif, à l'hôtel de ville de Neuchâtel, le jeudi 27 février prochain, à 11 heures du matin.

Pour voir les immeubles et prendre connaissance des conditions, s'adresser au notaire soussigné, détenteur de la minute.

Neuchâtel, le 27 janvier 1862.

Ch. FAYARD, notaire.

2. A vendre une vigne située aux Rochettes, contenant 5⁵/₈ ouvriers, blanc et rouge : le vin qui en provient est connu pour être l'un des meilleurs vins de Neuchâtel ; elle est en outre garnie d'arbres fruitiers, dont la beauté des fruits et la qualité ne laissent rien à désirer. S'adr. à Charles-Frédéric Borel, rue des Moulins.

Belle Propriété à vendre à Cortaillod.

M. Jacob Hugentobler offre à vendre, de gré à gré, la propriété qu'il possède au haut de Sachet, soit à l'entrée du village de Cortaillod, se composant : 1° d'un grand bâtiment à usage d'habitation, renfermant deux vastes appartements avec tous les meubles et engins nécessaires à un encavage ; 2° d'un petit bâtiment à usage d'écurie et remise, rapproché du précédent, et 3° d'un max de terrain contigu, fermé de murs, contenant environ 10 ouvriers en nature de jardin, plantage, vigne et verger, avec beaucoup d'arbres fruitiers et espaliers sus-assis, le tout d'un seul tenant. Cette propriété est dans une magnifique situation ; elle a la vue du lac, des Alpes et d'une partie du Jura ; elle est dans un parfait état de culture et d'entretien, et les bâtiments ont été reconstruits entièrement à neuf depuis quelques années seulement. Pour la visiter, de même que pour les conditions de la vente, s'adresser au propriétaire, à Cortaillod.

VENTE DE

Deux grandes pièces de terre à Vilars.

4. La veuve de Justin Duneuf, à Saules, expose en vente, dans l'auberge de la Croix-d'Or, à Vilars, où la minute d'exposition en vente est déposée, ses deux grands vergers situés rière Vilars ; l'un dit le verger Join, contenant trois poses et demie, et l'autre dit le verger de Vilars, contenant sept poses.

La vente définitive aura lieu dans la dite auberge, le lundi 5 février prochain, de 8 à 10 heures du soir.

5. Le lundi 10 février 1862, dès les 6 heures du soir, le citoyen Jean-Abram Robert allié Oehrli, fera vendre par voie de minute, dans la maison de Commune à Bevaix, les immeubles suivants :

1° Une maison renfermant quatre logements et un atelier d'horlogerie, avec grange, écurie et cave ; contiguë à 240 perches de verger, planté de beaux arbres fruitiers, le tout près de la gare de Bevaix.

2° Une vigne de 2 ouvriers à Néverin.

3° Un champ de 2 émines aux Bossus.

4° Un jardin aux Sagnes.

S'adresser au propriétaire à Bevaix, et au notaire Baillot, à Boudry.

Très-belle propriété à vendre, à Cortaillod.

6. Les curateurs de madame Beaujon née Vouga exposeront en vente à l'audience de la justice de paix à l'hôtel-de-ville de Boudry, le lundi 10 février prochain, dès les trois heures de l'après-midi, la belle propriété que leur pupille possède dans la plus belle situation du village de Cortaillod ; consistant : 1° En un vaste bâtiment réparé et presque entièrement rebâti il y a peu d'années, renfermant deux très-grands appartements que l'on pourrait facilement subdiviser, un bel encavage, écurie et fenil ; la vue dont on jouit est une des plus belles et des plus vastes de la contrée, sur le lac, le vignoble, le canton de Fribourg et la chaîne des Alpes. 2° En jardins potager et d'agrément. 3° En un vaste verger, plantage et vigne. — La plus grande partie de la propriété est entièrement close. — L'immeuble est dans le meilleur état de conservation, et l'acquéreur en jouira dès St-Georges, 23 avril 1862.

7. C.-H. Paris offre à vendre, de gré à gré, la propriété qu'il possède à l'entrée du village de Peseux, du côté de vent sur la grande route ; elle consiste en une maison renfermant au rez-de-chaussée une boulangerie avec un puits qui ne tarit jamais et trois caves ; à l'étage, deux logements ayant chacun son four ; au second, un logement aussi avec four, un galetas où il y a suffisamment de place pour réduire le bois de chaque locataire ; un jardin derrière la dite maison, contenant environ un ouvrier de place, très-bien situé. La maison jouit d'une très-belle vue sur les Alpes et est à cinq minutes de la gare de Corcelles. L'on sera très-accommodant pour le paiement.

A VENDRE.

Spécialité de laines et de cotons, mercerie, quincaillerie, savons de toilette, bonneterie, ganterie, etc.

J. Comtesse fils, rue de l'Hôpital, n° 5, a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son magasin pourvu de marchandises fraîches et de première qualité. Il fera son possible pour mériter la confiance qu'on voudra bien lui accorder. — Prix modérés.

9. On offre à vendre l'Histoire Suisse, par Jean de Muller, traduction française. S'adr. au bureau de cette feuille.

10. La direction des forêts de la Commune a des toises de tronches de sapin qu'elle rendra devant la maison pour le prix de 20 francs (sans l'étréne). S'adr. à M. Louis Coulon.

11. Rue de St-Maurice, n° 1, écurie de l'hôtel des Alpes, on peut avoir du chaud-lait, tous les jours deux fois, à 6¹/₂ heures du matin et 6¹/₂ du soir.

12. Depuis plus de 50 ans, le dépôt de la verrerie de Semsales a été et est encore chez Borel-Wittnauer, à Neuchâtel. Depuis ce temps, messieurs les encaveurs ont pu se convaincre que, chaque année, cette fabrique a apporté de notables améliorations dans ses produits ; aussi est-elle arrivée maintenant à un état de perfectionnement qui ne laisse rien à désirer et à ne craindre aucune concurrence, tant au point de vue de la qualité que sous celui d'un beau verre clair et d'un poids bien réparti, mais encore par celui du prix qui a été réduit de 15 p. %.

C'est dans ces conditions que la maison Borel-Wittnauer vient les recommander aux amateurs, leur offrant un choix dans tous les calibres désirables, en 7/8, 5/4, chopines, bordelaises, madère, etc, etc.

13. A vendre, un tour à monter le bois, en très-bon état : le voir sur place, rue du Pommer, n° 7 ; de plus, deux pupitres de musique.

14. A vendre, un potager presque neuf, pour un ménage de 15 à 20 personnes. S'adr. chez Jean Ruttener, maison Pétermand, rue des Moulins, n° 13, premier étage.

15. A vendre, de rencontre, chez Auguste Marthe, serrurier, rue Fleury, n° 5, une pompe à brande portative, pouvant servir en cas d'incendie, à l'arrosage et à l'usage des caves ; plus, une pompe pour puits, avec tuyaux en fer fondu.

16. A vendre, des vers de farine, pour les oiseaux à bec tendre, franco à 3 francs le mille. S'adresser à J. Guennard, oiseleur, fossé des Tanneurs, 142, à Berne.



Avis aux personnes qui ont la vue altérée, fatiguée ou affaiblie.

M. S. Mulhauser, de Lausanne, opticien expérimenté et aussi consciencieux qu'habile, déjà avantageusement connu dans le pays par l'excellence de ses verres et par son rare talent de connaître et de juger toutes les affections et faiblesses de la vue, vient d'arriver à Neuchâtel avec une collection de lunettes choisies, conserves, lorgnettes, pince-nez, face à mains, jumelles, etc., enfin verres supérieurs pour rétablir toutes les vues altérées ou affaiblies, soit par l'âge, la fatigue du travail ou par l'emploi de mauvais verres assez souvent mal choisis.

La réputation et la confiance méritées qu'il s'est acquises dans toute la Suisse, est un sûr garant qu'on peut s'adresser à lui pour tout ce qui concerne la vue.

M. Mulhauser est descendu hôtel du Faucon, chambre n° 1, au 1^{er} étage, où il reçoit de 9 h. à midi, et de 2 à 5 h. du soir.

NB. Il se rend à domicile lorsqu'on le fait demander.

Poudre de rubis.

Incomparable pour faire couper les rasoirs et pour polir les métaux et autres objets ; le flacon, 1 fr.

A Neuchâtel, chez M. I.-J. Kissling, libraire, et à Couvet, chez M. Eberhard, quincaillier.

RECOMMANDATION.

Le soussigné vient se recommander à l'honorable public de Neuchâtel pour ses véritables gaufres hollandaises et ses rosas dits à la fleur-de-lys, ainsi que pour ses pâtes de givre et de jubbe. N'ayant pu obtenir une autre place, sa boutique se trouve sur la place Pury ; elle est ouverte de 10 heures du matin à 8 heures du soir. Il ne sera ici que jusqu'au 4 février.

Charles HALDIMANN,
confiseur, du Locle.

20. La commune de Corcelles et Cormondrèche offre à vendre les tables et les bancs de ses anciennes écoles. Pour les voir, s'adresser au concierge de la maison d'éducation, et au soussigné pour en connaître le prix.

Corcelles, le 22 janvier 1862.

Le Secrétaire du Conseil administratif,
V. COLIN-VAUCHER.

Véritable ouate anti-rhumatismale du D^r PATTISON,

à 1 fr. le paquet, et 60 centimes le demi paquet. En vente chez M. L. Wollichard, rue du Seyon, à Neuchâtel.

Cette ouate est un remède sûr et prompt contre les douleurs rhumatismales de toute espèce, qu'elles aient leur siège dans les jambes, les bras, le dos, les mains ou dans le cou. Elle est employée avec succès contre le mal de dents. Dépôt général chez Ringk et C^o, à Schaffouse (Suisse).

ATTESTATION.

Il est du devoir de tout homme qui a souffert et qui a trouvé un remède à ses maux de lui donner la plus grande publicité ; pénétré de ce sentiment d'humanité, je viens constater que la ouate antirhumatismale du Dr. Pattison m'a guéri dans 56 heures d'un mal de reins des plus douloureux. Obligé de travailler sans désemparer à la rédaction de mon Guide, je restai plus de trois mois sans sortir, assis devant mon bureau 14 à 16 heures par jour, et déjà atteint depuis une quinzaine d'années de rhumatismes, ils m'ont pris les reins à un point que je ne pouvais plus ni me tenir assis, ni droit, ni dormir. Un voisin qui s'était servi avec succès de votre ouate, m'en a conseillé ; j'ai envoyé en prendre, je l'appliquai sur les reins et je me couchai ; le lendemain matin j'étais soulagé et vers la fin de la journée les douleurs avaient entièrement disparu ; depuis une vingtaine de jours, j'ai continué à travailler et les maux ne sont pas revenus. — Je bénis mille fois le savant qui a réussi à trouver un remède pour des maux dont uniquement ceux qui en sont atteints peuvent connaître les horribles souffrances, et je conseille à tous mes confrères atteints de rhumatismes à se servir de la ouate et j'espère que comme moi ils seront guéris et feront connaître le remède. Ce sera un acte de charité.

Genève, le 8 mars 1859.

signé : CHAFFARD,

Auteur du Guide officiel des chemins de fer.

A la librairie Kissling.

Histoire universelle, à l'usage des écoles, des familles et des pensionnats, par Samuel Blanc.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE.

Le numéro de janvier, qui vient de paraître, contient les articles suivants :

I. Le comte de Cavour, par M. *William de la Rive*. — II. Michel Lermontof, par M. *Henri Richard*. — III. Paysages et souvenirs d'Italie, par M. *Charles DuBois*. — IV. Correspondance d'Angleterre. — V. Chronique suisse, par M. *H. Fl. Calame*.

BULLETIN LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE. — L'Eglise et la société chrétienne en 1861, par M. *Guizot*. — Traité d'arithmétique, servant d'introduction à l'algèbre, par *A. Voruz*. — La Famille, journal pour tous.

Les personnes qui ne voudraient pas continuer leur abonnement, sont priées de renvoyer le numéro de janvier au soussigné, chargé de l'expédition pour la ville et le canton de Neuchâtel, attendu qu'on prendra en remboursement, sur le numéro de février, le prix d'abonnement de fr. 20, pour l'année 1862.

E. KLINGEBEL, libraire,
rue du Seyon.

24. Une belle grande table ronde neuve. S'adresser au bureau de cette feuille.

Librairie J.-R. LEUTHOLD,

sous l'hôtel du Faucon.

Publication nouvelle.

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE LA SUISSE ROMANDE :

L'ÂME & L'ARGENT,

par Jérémias Gotthelf.

1 volume in-16, — fr. 1.

26. Une vitrine de magasin, de 15 pieds sur 8 pieds de hauteur, et une de 8 pieds de hauteur sur 6 de largeur, portes en bas et fenêtres à la partie du haut. S'adr. à M^{me} Grandjean, Grand'rue, 41.

27. Moi soussigné, annonce à l'honorable public que j'ai un dépôt de bouteilles de la Vieille-Loye, de tous les numéros, bouteilles fédérales de 7/8, et des chopines, chez Christian Siedler, maître tonnelier, à Auvernier. Auvernier, le 17 janvier 1862.

Roch & fils.

28. Vu la saison avancée et voulant liquider sa CHAUSSURE au plus bas prix possible, Mlle DuBois se recommande au souvenir des habitants de Neuchâtel, ainsi que pour les autres articles de son magasin, les persuadant qu'elle s'efforcera de satisfaire, sous tous les rapports, les personnes qui voudront bien la favoriser.

ON DEMANDE A ACHETER.

29. Le bureau de cette feuille est chargé d'acheter à un bon prix, un exemplaire du volume: **Les Hagiographes et les prophètes**, traduction de M. Perret-Gentil.

30. On demande à acheter d'occasion, un paravent. S'adr. à S. Clottu, à l'Evole, maison des bains.

31. On demande à acheter un cheval du prix de 300 fr. environ. S'adr. au bureau d'avis.

A LOUER.

32. A louer de suite, une chambre meublée, rue des Halles, n° 1, 2^{me} étage.

33. A remettre de suite, un appartement très-propre et bien éclairé, avec chambre meublée. S'adr. à mad. Grandjean, à St-Jean.

34. A louer de suite, pour un ou deux messieurs, une jolie chambre à poêle confortablement meublée, à un prix très-modique. Au même endroit un petit appartement avec les dépendances nécessaires à un ménage sans enfants. S'adr. au magasin d'épicerie Dasen, rue du Seyon.

35. A louer, pour St-Jean ou St-George prochaine, à la rue des Terraux, n° 7, des logements de 4 à 5 chambres spacieuses et bien éclairées; l'un des dits logements étant au rez-de-chaussée, peut servir de bureaux et appartements. S'adr. au propriétaire.

36. A louer, dès maintenant, un magasin situé rue de la Place-d'Armes. S'adr. maison Neuve, entrée du côté de bise, appartement n° 7.

37. A louer de suite, deux chambres et accessoires, avec part à la cuisine. S'adr. au second étage, n° 4, rue du Château.

38. Une femme offre à une personne de son sexe allant en journée, de partager sa chambre à feu avec elle. S'adr. au bur. d'avis.

A louer, au quartier de Vieux-Châtel,

situé entre le faubourg et la gare, quelques appartements composés de quatre à cinq pièces, avec cuisines et dépendances. S'adr. à MM. Maret Ritter et C^e.

40. A louer, à Neuchâtel, pour la Saint-Jean, dans une des belles situations de la ville, au rez-de-chaussée de la maison n° 4, rue St-Honoré, un café restaurant avec billard, si ce dernier peut convenir au preneur; le logement au premier étage, composé de 5 chambres, alcôve, chambre de domestique, cuisine et autres dépendances. Sur la rue Saint-Maurice, un établissement de pâtisserie, qui, au besoin, peut aussi être transformé en tout autre établissement. S'adresser au propriétaire, rue des Epancheurs, 6, second étage.

41. A louer de suite, à un monsieur, une grande et belle chambre meublée, indépendante, rue du Seyon, 7, au 2^{me} étage.

42. A louer, dès maintenant, une chambre meublée ou non, rue du Seyon, 9.

43. A louer à Montmolin, pour St-Georges, 23 avril 1862, un beau logement, situé au levant, d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur le lac et les Alpes, composé de deux chambres, cuisine, cave, etc., avec jardin. S'adr. à Aug. Gretillat, propriétaire au dit lieu.

44. A louer, une chambre meublée au rez-de-chaussée, du n° 4, rue du Musée.

45. A louer, à Auvernier, pour de suite, un petit appartement, chez MM. Schenker frères, au dit lieu.

46. A louer, au centre de la ville, une chambre meublée; s'adr. à Jacob Keller, lithographe, Grand'rue, 5.

47. A louer, de suite, une chambre mansarde non meublée, se chauffant, pour une personne seule. S'adresser maison Neuve, n° 1, 1^{er} étage.

48. Pour le 1^{er} février, un joli cabinet meublé et chauffé, pour un monsieur de bureau. S'adr. à Mad. veuve Bracher, Grand'rue, 14.

49. On offre à louer, pour St-Georges de cette année, une forge avec tous les outils. Elle a été desservie jusqu'à ce jour par des serruriers et maréchaux. S'adresser pour les conditions à F. Tissot-Huguenin, marchand de fers, à la Sagne.

50. A louer, de suite, une chambre et un cabinet bien meublés, se chauffant, indépendants, au 2^e étage et au soleil. S'adresser au magasin d'épicerie de L. Wollichard.

51. A louer, pour la St-Jean prochaine, l'appartement du rez-de-chaussée de la maison connue sous le nom d'hôtel du Faubourg, à Neuchâtel, composé de grand salon, petit salon, une dizaine de chambres de maîtres, plus, chambres de domestiques, dites à serrer, galetas, jardin, écurie, remise et fenil. Il y aurait peut-être moyen de s'arranger avec le locataire actuel pour entrer en jouissance avant la St-Jean. S'adresser au bureau de M. Lardy, D^r en droit et avocat à Neuchâtel.

A louer également, un autre appartement de dix pièces, au faubourg du Lac. S'adresser au même bureau.

52. Pour le 1^{er} février, à louer, une grande chambre meublée, pour un ou deux messieurs, rue du Seyon, 7, 3^{me} étage.

53. Emmanuel ZOLLER, à l'Evole, offre une belle et grande salle pour des soirées ou bals par souscription. Elle est chauffée et éclairée au gaz. S'adr. à lui-même.

54. On offre à louer, deux jolies et grandes chambres meublées à deux lits, et avec la pension. S'adr. au 1^{er} étage de la maison Neuve, 4^{me} appartement, entrée du côté de bise.

55. Pour de suite ou pour le 1^{er} février, à une personne âgée, un petit cabinet non meublé, clair, bien propre et chauffé. S'adresser maison de M. Gauthier, à l'Ecluse, 2^{me} étage.

56. La commune des Geneveys-sur-Coffrane offre à louer, deux beaux et grands logements composés de plusieurs pièces, avec un jardin, situés au centre du village, jouissant d'une belle vue et à proximité de la gare du chemin de fer. L'un peut être loué pour y entrer de suite, si on le désire, et l'autre pour la St-Georges de 1862. S'adresser pour les renseignements et conditions, au citoyen François Perregaux-Dielf, président du conseil.

Geneveys-sur-Coffrane, le 14 janvier 1862.

Le Secrétaire du Conseil administratif,
Alphonse L'EPLATTENIER.

ON DEMANDE A LOUER.

57. Un homme tranquille demande à louer une chambre indépendante non meublée, avec ou sans fourneau, pour l'occuper dès le 20 mars ou le 1^{er} avril. S'adresser au bur. d'avis.

58. On demande à louer, pour tout de suite, un joli magasin avantageusement situé, et un logement dans la même maison ou dans le voisinage. S'adr. au bureau de cette feuille.

59. On demande à louer, à Neuchâtel, un petit magasin ou une chambre au plain-pied pouvant servir de magasin et située dans une rue bien fréquentée. Le bureau de cette feuille indiquera.

8. FEUILLETON.

MÈRE ET FILS.

Je m'étais laissé conduire par curiosité, continua Jacques de Montarmé, chez une dame qui réunit chez elle tous les beaux esprits. Il y avait là un sieur Corneille. Il lut des vers qui me ravirent: je n'avais encore entendu rien de pareil. Je les avais écoutés si attentivement, qu'en sortant je les savais par cœur. Arrivé au logis, je les transcrivis dans l'intention de vous les envoyer. Le lendemain, en me rendant chez mon maître à chanter, je rencontrai... quelqu'un que je n'avais pas été voir depuis longtemps, et qui m'en reprit amicalement. Nous fîmes quelques tours ensemble sur la place; et moi, ne pensant qu'à mes vers, comme j'en avais copie, je les lui montrai. Il en fut assez content, et me demanda de les lui prêter pour les faire connaître à une dame chez laquelle il se rendait. Nous nous séparâmes là-dessus. En sortant de ma leçon, je retrouvai la même personne; je lui redemandai mes vers; il tira de sa poche un papier qu'il me donna. Revenu chez moi, je déplie le papier... Jugez de ma surprise! il s'était trompé, et m'avait remis un billet où, à mots couverts, mais intelligibles, même pour moi, on l'avertissait que le lendemain était le jour fixé pour poignarder le cardinal pendant une cérémonie religieuse. Je fus saisi d'horreur; mais, en même temps, il me parut que l'é-

trange concours de circonstances qui m'avait livré ce secret me montrait que j'étais comme choisi par la Providence pour empêcher un grand crime. Je montai à cheval et courus à Rueil. Je parvins, non sans peine, à parler seul à seul avec M. le cardinal, qui inspectait les travaux de ses jardiniers, et je l'avertis qu'il eût à ne pas sortir le lendemain. Il me pressa de questions, me regardant de ces yeux qui interrogent plus encore que la bouche; mais il ne put rien tirer de moi, sinon que l'on devait l'assassiner le lendemain, dans la chapelle, pendant qu'il tiendrait un enfant sur les fonts. Enfin, après s'être informé de ma demeure, il me laissa partir; mais j'ai vu depuis qu'il m'avait fait suivre sans que je m'en doutasse. En traversant la place Royale, je rencontrai M. de Prémonval...

— C'est donc bien lui? dit Renée en baisant encore la voix.

— Ma mère, ma mère! pas un mot là-dessus, je vous en conjure! il y eut entre nous querelle, rendez-vous donné: nous mimes l'épée à la main... Vous allez me dire que j'ai eu tort de répondre à son défi, me parler des édits royaux. Pour un gentilhomme qui se voit menacé d'un soufflet, il n'y a édit qui tienne, ma mère. Oui, le roi fait couper la tête de ceux qui se battent, mais il accable de son mépris ceux qui ne se battent pas!...

— Plus bas, plus bas, mon enfant! dit Renée; car Jacques s'échauffait, et sa voix s'éleva

au-dessus du chuchotement dans lequel ils avaient conversé jusqu'alors. Où fûtes-vous conduit par les soldats qui vous séparèrent de votre antagoniste?

— Ici, dans ce palais; on m'a donné pour logement une petite chambre sous les combles, d'où l'on me fait descendre tous les jours pour être interrogé, tourné, retourné en tous sens par Son Éminence. Il a employé tous les moyens possibles pour me faire dire les noms de ceux qui ont conspiré contre lui. Mais il n'y réussira pas!

— Tous les moyens possibles! pas la torture, pourtant?

— Pas encore, cela pourra venir; mais les promesses, les menaces et... la faim! Oui, Son Éminence s'est imaginé qu'un garçon de mon âge, robuste et avec un appétit de campagnard, serait plus maniable quand on l'aurait fait jeûner, qu'on aurait mené grand bruit à côté de son galetas! Pour sûr, après trente-six heures passées sans manger ni dormir, mon corps était un peu faible, et même mes idées s'embrouillaient. Mais ma volonté restait; je me suis renfermé dans un silence absolu, voilà tout ce qu'on a gagné.

— Mon enfant bien-aimé, êtes-vous sûr que ce soit par honneur et par devoir, et non par obstination et vaine gloire, que vous refusez de parler?

— Ah! je le vois, Son Éminence a gardé pour le dernier le plus terrible de ses moyens,

vos tendresse, vos instances, vos pleurs. Croyez-vous que, dans ma cellule solitaire, je n'aie pas pesé et repesé tout ce que vous pourrez me dire? que je n'aie pas eu devant les yeux la douleur affreuse que vous auriez en me voyant périr sur l'échafaud? Mais, ma mère, c'est vous qui m'avez enseigné à faire ce qu'ordonne la conscience, quoi qu'il en puisse arriver. Certainement, ce n'est pas vous qui me conseillerez de livrer au bourreau des gens dont j'ai reçu, en des jours plus heureux, mainte marque d'amitié, avec qui j'ai familièrement causé, dont la main a serré la mienne. Non; je le sais, quel que soit votre amour, vous ne voudriez pas acheter pour moi la plus longue vie au prix du déshonneur.

— Mais n'est-ce pas rendre service à l'Etat que de faire punir des coupables?

— Pas en ce cas. Le complot est à vau-l'eau. Ne le fût-il pas, si c'est un service que de se faire dénonciateur, il est trop avilissant pour le fils de mon père. Ma bonne, ma tendre mère, vous étiez résignée à me voir aller à la guerre, d'où tant de gens ne reviennent jamais. Eh bien! résignez-vous aussi...

— Ne parle pas ainsi malheureux! Il semblerait, à t'entendre, que l'échafaud est déjà dressé. Mais cet homme a voulu seulement nous effrayer; il ne peut ainsi envoyer à la mort celui qui lui a sauvé la vie!

— N'y comptez pas. La reconnaissance est

OFFRES DE SERVICES.

60. Une jeune personne désire se placer de suite, soit comme fille de cuisine ou pour tout faire dans un petit ménage; elle est porteuse de bons certificats. S'adr. ruelle Breton, n° 2, 2^{me} étage.

61. Une veuve âgée de 52 ans, parlant les deux langues, désire se placer de suite pour tout faire dans un petit ménage. Le bur. d'avis indiquera.

62. Une neuchâteloise, porteuse de bonnes recommandations, aimerait trouver à se placer, soit pour faire un ordinaire, soit pour soigner des enfants. S'adr. chez Louis Perret à Cormondrèche.

63. On demande des places pour deux jeunes filles recommandables, l'une comme cuisinière, l'autre comme bonne d'enfants; pour deux jeunes garçons également recommandables, l'un comme valet de chambre, l'autre garçon de ferme ou cocher. S'adr. à la cure de Rochefort.

64. On cherche à placer de suite, une fille de bonne conduite, qui sait faire un bon ordinaire et qui connaît les ouvrages de mains; elle saurait aussi soigner un jardin. S'adr. chez mad. Wehrle, Grand'rue, n° 14, 2^{me} étage.

65. Une jeune femme de 20 ans aimerait trouver à se placer de suite comme bonne d'enfants, ou de préférence pour tout faire dans un ménage. S'adr. au bureau d'avis qui indiquera.

66. Une personne d'âge mûr et expérimentée se recommande au public pour garde-malades. S'adr. chez M. Marchand, rue de l'Hôpital, 15.

67. Une fille d'une vingtaine d'années désire se placer comme cuisinière ou pour faire un petit ménage. S'adr. au bur. d'avis.

68. Une jeune fille recommandable, âgée de 22 ans, désire se placer de suite comme femme de chambre. S'adr. au Faubourg, n° 5, vis-à-vis de l'hôpital.

69. Un brave garçon vaudois, de 18 ans, connaissant les soins du bétail et les travaux de la campagne, désire trouver une place pour faire ce qui se présenterait. S'adresser à M. Prince, prof., place du Marché, 7.

70. Une fille de 24 ans, de bonnes mœurs, très-active, désire trouver une place soit comme cuisinière, soit pour femme de chambre, ou enfin pour ce qui se présentera dans une famille respectable. S'adresser à M. Fardel, qui indiquera.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

71. On demande une servante qui sache bien faire la cuisine. Inutile de se présenter sans des certificats de moralité et de savoir-faire. S'adr. rue des Moulins, 18, 2^{me} étage.

72. On demande, pour tout de suite, une jeune fille sachant faire une cuisine ordinaire et parlant le français, de préférence une Vaudoise; inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au café National, à Colombier.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

75. Perdu le mardi 28 courant, dans le centre de la ville, un porte-monnaie garni. On promet fr. 5 de récompense; le rapporter chez M. de Perrot, avocat, qui indiquera.

74. La personne à qui on a remis par erreur, ou celle qui aurait trouvé un paquet ficelé contenant 12 cuvettes gravées et polies, portant les numéros 7570 à 75 et 7748 à 53, est priée de le remettre chez M. Douillot, marchand de fournitures à Neuchâtel.

75. La personne qui par mégarde a échangé, dimanche dans l'après-midi, hôtel de la Couronne, à St-Blaise, un chapeau de drap, coiffe unie et portant au fond le nom de M. Lacoüstène, contre un autre de drap aussi, mais ayant la coiffe piquée et ne portant pas de nom, est priée de bien vouloir venir l'échanger rue des Moulins, n° 8, 5^{me} étage, à Neuchâtel.

AVIS DIVERS.

76. On désire trouver une compagne de voyage pour la Hongrie, pour le commencement de février. S'adr. à M. Nagel ministre.

Avis.

Un état des colis restés sans application, est affiché dans toutes les gares du chemin de fer Franco-Suisse. Faute de réclamation dans les vingt jours, à dater du présent avis, ces colis seront vendus par la compagnie.

78. Le citoyen J.-F. Monnier ayant l'intention d'envoyer prochainement à l'exposition de Londres un baromètre et thermomètre portatif d'un nouveau genre, zéro visible, à cylindre, boussole et indication de la hauteur des principales villes de l'Europe, prévient le public que ce nouvel instrument pourra être vu les jeudi et vendredi 30 et 31 janvier courant, de 9 h. du matin à 8 h. du soir, au rez-de-chaussée de l'hôtel des Alpes, contre une rétribution de 50 centimes pour chaque visiteur.

Société de musique.
DEUXIÈME CONCERT

Samedi 1^{er} février.

— Les billets restés disponibles le vendredi, seront délivrés par le concierge dans la petite salle, le jour du concert, de 11 heures à midi, et de 2 à 4 heures.

Prix des places :

Parterre, premières galeries et loges grillées, fr. 2 à 50. — Secondes galeries, fr. 2.

80. M^{lle} Louise Favarger, rue du Coq-d'Inde, maison Perrier, continue comme du passé à donner des leçons d'ouvrages; elle se recommande donc aux personnes qui voudront bien lui confier de jeunes filles.

81. Messieurs les actionnaires de la société immobilière pour la classe ouvrière, possesseurs de deux actions au moins (art. 21 des statuts) sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le **jeudi 30 janvier courant**, à 11 heures du matin, au 2^{me} étage de l'hôtel de ville à Neuchâtel.

Conformément au dit article 21, MM. les actionnaires sont invités à faire, jusqu'au 25 courant, le dépôt de leurs titres en mains du secrétaire de la société, qui leur remettra une carte d'entrée personnelle.

Ordre du jour :

1^o Approbation des comptes de l'année 1861.
2^o Fixation du dividende afférant aux actions pour l'exercice de la dite année.
3^o Renouvellement du conseil d'administration.

Neuchâtel, le 13 janvier 1862.

Au nom du conseil d'administration.

Le Président,
JAMES DE MEURON.
Le Secrétaire,
QUINCHE, notaire.

82. Mlle Cécile FAVARGER, ayant encore quelques heures disponibles, se recommande aux parents qui désireraient faire enseigner la langue anglaise à leurs enfants. Les séjours prolongés qu'elle a faits, tant aux Etats-Unis qu'en Angleterre, lui ont rendu cette langue aussi familière que sa langue maternelle. Pour plus de renseignements, s'adresser à Mad. Borel-Favarger, rue de l'Hôpital, 22, ou à Mad. Favarger-Biber, rue des Terreaux, 4.

83. On demande dans un atelier d'horlogerie en Allemagne, un jeune homme qui connaisse bien le **repassage** dans le genre bon courant, ainsi qu'un jeune ouvrier **MONTEUR DE BOITES** en argent. Adresser les offres de service, franco, à M. W. Schuchmann, fabricant d'horlogerie à Ravensburg (Wurtemberg).

84. On demande à emprunter fr. 7,500 contre bonne garantie hypothécaire. S'adr. à A. Junier, notaire à St-Blaise, qui donnera les renseignements nécessaires.

Fourniture de drap et de toile.

Un concours est ouvert pour la fourniture indiquée ci-après, de drap et de toile nécessaires à la confection d'uniformes.

600 aunes drap bleu, p^r artillerie et infanterie.
300 aunes drap gris-bleu, pour infanterie.
100 aunes drap vert, pour carabiniers.
800 aunes toile grise, pour doublure, largeur 5/8.

50 aunes drap rouge.

Largeur de ces draps, minimum 135 centimètres entre les lisères.

Le drap de chaque couleur doit être teint en laine et tondue.

Le drap vert doit avoir la couleur de fond bleu. Les pièces de drap décati seront refusées.

Les échantillons seront soumis à une expertise.

Les experts examineront aussi si les livraisons sont conformes aux échantillons. Les pièces de drap reconnues d'une qualité inférieure, seront laissées à la disposition des fournisseurs.

Les offres pour la fourniture totale ou partielle devront être accompagnées d'échantillons de une aune au moins (2 braches), et être envoyés franco au bureau du soussigné, d'ici au 8 février 1862, sous enveloppe cachetée, portant la suscription :

Soumission pour fourniture de drap.
Neuchâtel, le 23 janvier 1862.

Le Commissaire des Guerres,
Alph. POYET.

86. Dans une maison d'horlogerie à Colombier, on demande un ou deux jeunes gens pour faire les commissions, et qui auraient la faculté d'apprendre une partie d'horlogerie. Inutile de se présenter sans recommandations. S'adr. au bureau de cette feuille.

AVIS AUX TAILLEURS.

Celui qui a fait un habillement à un jeune Vaudois il y a environ quatre ans et demi, est prié de se présenter chez MM. Conod frères, maison Bruand, ceux-ci étant chargés de la part des parents du défunt, de faire des recherches pour ses dettes. En se présentant fournir les indications.

88. Un jeune ouvrier ayant fait les finissages, les échappements à ancre, ainsi que les repassages et remontages pendant plusieurs années, désire trouver une place de visiteur ou remonteur dans un comptoir d'horlogerie, et si possible à Neuchâtel ou aux environs. Le bureau de cette feuille est chargé d'indiquer.

une vertu embarrassante pour les hommes d'Etat. Mais ne croyez pas que je cherche la mort; oh! non, à mon âge, la vie est belle, et je voudrais surtout me conserver pour vous. On ne me fera pas périr en secret, puisqu'on veut des exemples. Il y aura un procès; je me défendrai. Les juges peut-être auront pitié de ma jeunesse, et...

A ce moment, la porte s'ouvrit, et le cardinal lui-même se présenta devant eux. Renée essuya ses larmes, refoula ses sanglots et se tint debout. Jacques s'avança de deux pas; son visage était pâle, mais calme: on y lisait cette indomptable résolution qui fait les héros... et les martyrs.

— Eh bien! Madame, avez-vous vaincu notre jeune rebelle?

— Non, Monseigneur, dit Jacques; ainsi que j'ai eu hier l'honneur de vous le dire, jamais je ne commettrai une action que ma conscience condamne comme déshonorante.

— Monseigneur, s'écria Renée, daignez m'entendre...

— Madame, un moment de patience. Jacques Pardel, seigneur de Montarmé, je vous somme, pour la dernière fois, de me dénoncer ceux qui ont comploté contre ma vie et contre la sûreté du royaume.

— Je ne les dénoncerai point, Monseigneur.

— Vous acceptez les conséquences de votre refus?

— Je les accepte. Mais, pourtant, je supplie Votre Éminence d'avoir égard à la douleur de ma mère, qui m'a élevé avec une tendresse infinie, et qui n'a d'enfant que moi.

— J'y aurai égard. Jacques Pardel, seigneur de Montarmé, les hommes trempés comme vous sont trop rares pour qu'on en diminue le nombre. En considération du bon office que vous nous avez rendu, de votre jeune âge, des loyaux services de vos ancêtres et du grand mérite de M^{me} votre mère, nous arrêterons toute poursuite qui pourrait être dirigée contre vous au sujet de votre duel.

— Oh! Monseigneur, s'écria Renée, lorsque vous aurez quelque chagrin, pensez, pour vous consoler, que vous avez guéri un cœur brisé, et qu'une mère vous bénira tous les jours de sa vie.

— Je vous ai prié d'attendre, Madame. Je ne puis accorder cette grâce sans condition; ce serait de trop mauvais exemple. Il faut que M. de Montarmé quitte Paris demain, ou plutôt aujourd'hui, car il est minuit passé. Je dois envoyer un courrier à M. le duc de Rohan, qui est en Alsace; c'est vous, jeune homme, qui serez ce courrier; dans les dépêches que vous lui remettrez se trouvera l'ordre de vous donner une compagnie à commander. Voilà ce que j'ai imaginé pour vous soustraire à la rigueur des lois. Distinguez-vous à la guerre, et revenez ensuite vivre tranquillement dans votre château. J'aurais

voulu vous attacher à ma personne, car vous m'avez inspiré une vive estime. Mais je vois bien que, pour vivre à la cour, vous n'avez pas assez l'esprit de suite. Quant à vous, Madame, vous ne devez pas, avec tant de beauté et de vertus, rester ensevelie dans ce manoir solitaire. Une place de dame d'honneur est vacante auprès de Sa Majesté la reine Anne; je vous y veux faire nommer.

— Non, Monseigneur, non; je vous rends grâce; mais, pas plus que mon fils, je n'ai l'esprit... de cour. Il faut que je reste à Montarmé pour administrer ses biens pendant son absence.

— J'espère que vous changerez de résolution, Madame; ne manquez pas de m'en informer aussitôt. Adieu; mon carrosse vous attend pour vous reconduire tous deux chez vous.

Après avoir de nouveau exprimé vivement à l'homme d'Etat toute leur gratitude, la mère et le fils le quittèrent. Qu'on juge de la joie de Lacoste en les voyant revenir ensemble!

Renée ouvrit la Bible et lut le psaume CIII: « Mon âme, bénis l'Éternel, et n'oublie aucun de ses bienfaits! » Nulle parole n'aurait pu rendre ses élans de reconnaissance aussi bien que cet hymne incomparable.

Mais son bonheur avait des ombres; le moment vint où son fils s'arracha de ses bras, et où elle dut reprendre seule la route du château.

Les ordres dont Jacques était porteur envoyaient le duc en Valteline pour délivrer la Rhétie des Autrichiens. Jacques de Montarmé s'acquittait en peu de temps la confiance de Rohan, qui l'aima comme un fils. Il partagea la gloire du héros, et aussi ses déceptions et ses chagrins. Il le suivit partout, le vit tomber à Rheinfeld, et fut choisi par la famille pour accompagner son corps à Genève. Puis, il revint se fixer à Montarmé, près de sa mère, qui, vieillie de visage, mais non de cœur, eut la joie de le voir heureusement marié et père d'une belle lignée.

Nous allons faire maintenant, en grand secret, une révélation à nos lecteurs. Pendant que le cardinal avait laissé seuls la mère et le fils, il avait reçu, par l'entremise de son confident, le fameux capucin surnommé l'Éminence grise, des papiers livrés par les conjurés. Il y trouva les informations les plus complètes; celles qu'il aurait pu obtenir de Jacques lui devenaient par là tout à fait inutiles.

Mais la dame et le sire de Montarmé n'eurent jamais connaissance de cet incident, et, jusqu'à la fin de leur vie, ils crurent à la générosité, à la clémence de Richelieu.

M^{me} W. GEISENDORF.

(Fin).

Conférences publiques pour hommes.

La prochaine conférence aura lieu comme à l'ordinaire, lundi 3 février, à 8 heures du soir, aux Berclès. — Elle sera tenue par M. Paul GODET, et aura pour sujet :

Les animaux et les plantes.

SOCIÉTÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Séance du samedi 1^{er} février 1862, à 8 heures du soir, salle du grand-conseil :

LE SOLEIL

par M. le Dr HIRSCH.

Section de Boudry.

Séance du samedi 1^{er} février 1862, à 7 heures du soir.

Des mœurs brésiliennes,
par M. P. Barrelet-Leuba.

Nouvelles.

Paris, 27 janvier. — L'empereur a ouvert aujourd'hui les chambres par un discours pacifique. Voici les passages de ce discours relatifs aux relations avec les puissances étrangères :

« Le roi de Prusse, en venant en France, a pu juger par lui-même de notre désir de nous unir davantage à un gouvernement et à un peuple qui marchent d'un pas calme et sûr dans la voie du progrès.

« J'ai reconnu le royaume d'Italie avec la ferme intention de contribuer par des conseils sympathiques et désintéressés à concilier deux causes dont l'antagonisme trouble partout les esprits et les consciences.

« La guerre civile, qui désole l'Amérique, est venue compromettre gravement nos intérêts commerciaux; cependant, tant que les droits des neutres seront respectés, nous devons nous borner à faire des vœux pour que ces dissensions aient bientôt un terme.

« Notre établissement en Cochinchine est consolidé par la valeur de nos soldats et de nos marins.

« Les Espagnols, associés à notre entreprise, trouveront, j'espère, dans cette contrée, le prix de leur concours.

« Les indigènes résistent faiblement à notre domination, et nous ne serions en lutte avec personne, si, au Mexique, les procédés d'un gouvernement sans scrupules ne nous avaient obligés à nous réunir avec l'Espagne et l'Angleterre pour protéger nos nationaux et réprimer des attentats contre l'humanité et le droit des gens. »

— La nouvelle expédition au Mexique doit être de 6,000 hommes et de 900 chevaux environ. Les troupes qui composeront l'expédition se sont mises en route. L'embarquement sur plusieurs points a commencé le 25, et les navires de guerre qui porteront le nouveau corps, devront, dit-on, avoir pris la mer le 1^{er} février. Le général commandant en chef devait partir de Cherbourg le 28 sur le *Forfait*, pour se rendre à la Vera-Cruz, où les troupes embarquées à bord de la division Jurien doivent, d'après les instructions primitives, attendre les derniers ordres de Paris avant de s'engager dans l'intérieur.

Paris, 28 janvier. — On assure que les puissances consentant à maintenir l'occupation du Mexique pendant 10 ans, l'archiduc Maximilien a accepté la couronne de ce nouveau royaume.

Le général de brigade, comte Latrille de Lorenz, commandant le second corps expéditionnaire que la France envoie au Mexique, a quitté hier Paris pour aller s'embarquer à Cherbourg.

La Havane, 7 janvier. — Le général Prim est parti pour la Vera-Cruz avec une partie des troupes alliées. — Le *Moniteur mexicain* dit que le Mexique peut faire campagne avec 150,000 combattants et 100 canons. Les Mexicains sont décidés à faire résistance. — A Tampico ou Pueblo-Novo, Uruga défend toutes les routes avec 20,000 hommes. — Une proclamation du président Juárez exhorte les Mexicains à oublier leurs différends et à s'unir pour la protection du pays.

New-York, 15 janvier. — Le change sur l'Europe est à 114 1/2. Les cotons sont en baisse.

M. Cameron, ministre de la guerre, a donné sa démission.

Le général Gasfield a battu les confédérés.

Le Sénat a voté une indemnité pour le bâtiment anglais le *Perthshire* qui avait été indûment arrêté.

Une note de M. Seward, en répondant à la note autrichienne sur l'arrestation du *Trent*, exprime l'espoir que cette arrestation et les faits qui l'ont suivie amèneront la révision des lois internationales qui règlent la position des neutres en temps de guerre.

Le congrès de Washington a entamé la discussion d'un crédit à ouvrir pour l'Exposition universelle de Londres.

M. Lovejoy a déclaré à cette occasion qu'à ses yeux il suffit aux Américains des Etats-Unis d'avoir été déshonorés et maltraités par l'Angleterre. « Il vaut mieux pour nous, a-t-il ajouté, ne rien envoyer à l'Exposition et rester chez nous jusqu'à ce que nous puissions nous venger par les armes sur les Anglais. Je déteste l'Angleterre, et je lègue ma haine à mes fils. Quand l'insurrection sera vaincue, nous nous vengerons de nos insultes, et nous nous unirons à la France et à la Russie pour enlever à l'Angleterre ses possessions dans l'Orient. »

— On ne peut qu'approuver les lignes suivantes écrites à l'occasion du grand conflit américain : « Quant à l'esclavage, tous ces troubles le font mourir plus sûrement qu'aucune autre chose. Le Sud reconnaîtra plus tard, mais malheureusement trop tard, comment il a abattu de ses propres mains cette « institution domestique » qu'il voulait maintenir à tout prix, et qui ne tirait sa force que de l'Union. Les américains se punissent réciproquement du crime contre l'humanité qu'ils ont soutenu ensemble; toutes ces richesses, tachées de sang et inondées de larmes qui en avaient été le fruit, se dissipent dans une lutte sans issue, et les oppresseurs connaissent enfin les mêmes angoisses que les opprimés. Tout cela est bien triste, mais il est bon que les peuples voient de temps à autre, ce que deviennent les prospérités qui sont basées sur le mal; je crois que ce côté du conflit américain n'a pas encore été mis en lumière, préoccupé qu'on était de questions certainement plus secondaires, et toutefois je pense que c'est de ce point de vue qu'on peut le mieux juger du caractère de la lutte et de sa durée probable. Malgré tous les bruits de victoires en Amérique, de médiation en Europe, je ne puis m'empêcher de croire qu'elle sera longue encore. »

Copenhague, 25 janvier. — Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture du Reichsrath, le roi a dit que les espérances de renouer le lien qui attachait le Holstein au reste de la monarchie avaient disparu; mais qu'il espérait une solution satisfaisante.

SUISSE.

— Ensuite de la demande du conseil fédéral, le gouvernement hollandais se déclare disposé à conclure avec la Suisse un traité de commerce, aux mêmes conditions qu'avec les états les plus favorisés. — La Hollande offre en outre à la confédération l'établissement de consuls tel qu'elle l'a fait pour la Belgique et le duché de Bade, c'est-à-dire que la Suisse aurait le droit d'avoir des représentants jusque dans les Indes hollandaises. Ces deux propositions seront soumises à l'assemblée fédérale.

Genève. — Il y a eu une double arrestation de faux-monnayeurs, celle qui a eu lieu d'une bande d'individus à la rue de la Fontaine et celle d'un individu isolé que l'on dit être le chef à la rue du Perron. C'est, dit-on, le 20 à midi que la police fut mise sur la trace de ces malfaiteurs; aussitôt toutes les mesures furent prises; la maison fut cernée sans que personne pût s'en douter, et quand on se fut assuré qu'on les tenait tous, leur domicile fut envahi et leur arrestation opérée avec un déploiement de forces tel qu'ils n'ont pas même tenté de résister.

— Une des complices des faux monnayeurs récemment saisis à la rue de la Fontaine, a été arrêtée à Neuchâtel, où sa présence avait été signalée par la police genevoise; elle a été ramenée à Genève avec un individu fortement soupçonné d'avoir pris part à ces opérations clandestines. — Deux autres complices ont été saisis dans le canton de Vaud, et un troisième dans le canton de Berne.

Neuchâtel. — Dans la dernière réunion de la faillite du Jura Industriel, samedi 25 jan-

vier, les conseils d'administration des deux compagnies ont déclaré consentir sans condition à la fusion des masses. Sur la proposition de M. Philippin, le syndicat a été chargé de demander la ratification du Grand Conseil. — Il a été résolu que les tirages des lots de l'emprunt à primes seraient désormais supprimés.

Catastrophe dans une mine en Angleterre.

— La dépêche télégraphique suivante, en date de North-Shields, dix heures du soir, mercredi, donne sur l'épouvantable catastrophe de New-Hartley, la confirmation des tristes nouvelles prévues déjà depuis deux ou trois jours.

« La triste tragédie de la mine de Hartley, nous a été dévoilée ce soir dans toute son horreur.

« Le conduit de toile a été terminé cette après-midi et a dégagé le puits, dans une certaine mesure, du gaz qui s'y trouvait. Trois puisatiers qui s'étaient offerts de plein gré, ont été descendus, ont pénétré à travers les débris, sont arrivés à la couche des travaux par la galerie de la machine à vapeur, et ont trouvé tous les ouvriers étendus morts près du foyer. Ils ont traversé la galerie; l'air y était mauvais. A l'intérieur, près de l'entrée, ils ont vu un nombre considérable d'ouvriers dormant du sommeil de la mort. Ils sont revenus sur leurs pas et sont remontés au bord du puits avec l'horrible nouvelle.

« M. Humble, inspecteur de la mine, et M. Hall sont immédiatement descendus et sont revenus au bout d'une heure et demie. Il a fallu les enlever des paniers, impuissants qu'ils étaient à se dégager eux-mêmes, tant les effets du gaz les avaient atteints. Ils ont parcouru toutes les galeries; où ne se trouvait aucun être vivant, mais une hécatombe de cadavres. La plus grande partie des victimes se trouve dans la partie la plus voisine du puits. Ils ont fait un rapport qui a brisé tous les cœurs.

« Des familles entières se sont réunies en groupe, les enfants serrés dans les bras de leurs pères, et des frères tenant leurs frères étroitement embrassés. La plupart ont une physiologie calme et paraissent être endormis; mais dans la galerie supérieure, près des fourneaux, quelques ouvriers d'une force supérieure semblent avoir lutté énergiquement contre la mort.

On avait vidé complètement les magasins de blé, et il restait encore des grains de blé dans les poches de quelques ouvriers. Un petit cheval, un poney, était mort au milieu des ouvriers, et on n'y avait pas touché.

« Quelques hommes de bonne volonté ont encore été descendus dans les galeries et ont confirmé ces renseignements. La plupart d'entre eux ont dû toutefois être ramenés à l'entrée du puits, sérieusement affectés par le gaz.

« Il y avait danger réel que ces ouvriers perdissent la vie; aussi tous les médecins réunis sur les lieux, et qui étaient en grand nombre, ont tenu une réunion à huit heures, à la suite de laquelle ils ont déclaré qu'il ne fallait pas permettre à d'autres ouvriers de descendre dans les galeries avant que la ventilation ne fût mieux établie.

« Il se passera encore quelque temps avant que les cadavres des deux cent seize victimes puissent être montés à l'orifice du puits. »

— A ces détails navrants, le *Standard* en ajoute d'autres où nous lisons : « Il s'est présenté une nouvelle difficulté. Comme les infortunés ont péri par suite d'étouffement, un grand nombre de cadavres sont dans un état avancé de décomposition. Les parents les réclament à grands cris, mais il est impossible qu'ils soient extraits avant demain. En attendant la décomposition augmente, et il sera bientôt impossible de les reconnaître. Pour remédier à cela, des personnes compétentes seront envoyées pour constater l'identité des cadavres, après quoi ils seront remontés à la surface dans des cercueils. »

VARIÉTÉS.

Appareil pouvant tirer 4000 épreuves photographiques par heure (*).

(*) Ainsi que nous l'avons annoncé dans le précédent numéro, nous publions ici l'article communiqué, avec les annotations de notre correspondant. Tout en formulant les mêmes vœux que lui sur l'introduction en Europe de la machine décrite, nous pensons qu'il faudrait auparavant souhaiter la confirmation des merveilleux résultats qu'on lui attribue, car quelquefois les inventions américaines sont sujettes à caution. D'ailleurs si nous avons bien compris, l'action directe

du soleil est indispensable pour le tirage des épreuves, ce qui limite déjà l'usage de cet appareil. Quoi qu'il en soit, le journal d'où cet article est tiré, et le patronage de notre correspondant, sont déjà pour nous d'excellentes garanties.

Le *Moniteur scientifique* donnait, dans une correspondance adressée à ce journal, les détails suivants sur cette très-curieuse machine :

« Je suis heureusement en très-bonne position pour vous renseigner sur la machine de M. Fontayne. C'est une machine admirable, d'un mécanisme simple, d'une précision égale à celle d'un appareil astronomique, et dont les résultats se résument en ceci : en une heure elle peut tirer avec un seul cliché 4000 épreuves positives sur papier, chacune de celles-ci mesurant un pouce carré environ.

(On entend par cliché ou négatif la plaque en verre qui se place dans la chambre obscure et sur laquelle vient se fixer l'image de la personne qu'on photographie.) *Réd.*

« Le papier sur lequel se forment les épreuves n'est pas, vous devez le deviner, préparé au chlorure d'argent; le temps d'impression est si court que cette surface serait loin de présenter une sensibilité suffisante : c'est un papier ordinaire, encollé à la gélatine, et imprégné d'iodure d'argent mélangé de quelques sels qui sont destinés à exalter la sensibilité de la surface. Ce papier est enroulé sur un cylindre semblable à ceux dont on fait usage dans le télégraphe de Morse (système en usage en Suisse. *Réd.*); « de même que dans cet appareil, le papier se déroule lentement, régulièrement, au moyen d'un mouvement d'horlogerie; le tout est enfermé dans une boîte noire, munie d'un orifice unique. Dans cet orifice est encaissé le cliché, et le papier est disposé de telle sorte qu'il se présente pendant un temps déterminé et très-court au contact de ce cliché. L'appareil mécanique est d'ailleurs construit pour que le papier reste environ une seconde sous le cliché; il fait en même temps ouvrir et fermer, par un mouvement d'égalité rapide, un obturateur placé au-dessus du cliché; enfin, au-dessus de cet obturateur lui-même est disposée une lentille puissante qui projette sur le cliché, et par suite sur le papier sensible placé au-dessous, la lumière concentrée du soleil.

« Il vous est facile maintenant de comprendre la marche de cet appareil, dans lequel une opération tout entière est faite en une seconde : le papier se présente sous le cliché, l'obturateur s'ouvre, le papier reste une seconde exposé à l'action solaire, puis l'obturateur se referme, la partie impressionnée s'éloigne, une nouvelle se présente, et ainsi de suite.

« Chaque feuille de papier peut porter de 200 à 250 épreuves positives; pour les faire paraître, on rentre dans l'atelier obscur, et on procède au développement à la manière ordinaire, c'est-à-dire au moyen de l'acide gallique additionné d'acide acétique et de nitrate d'argent; on fixe ensuite à l'hyposulfite de soude.

« La machine de M. Fontayne a fait ses premières armes, il y a quelques mois, au moment de l'élection du président des Etats-Unis, comme nouveau moyen de populariser tel ou tel candidat. M. Lincoln, entre autres, a été ainsi reproduit à 20,000 exemplaires, de telle sorte que, dans chaque centre électoral, les citoyens ont pu, à côté des paroles écrites par le candidat, placer sa photographie, et tirer quelquefois de cette comparaison des inductions utiles. »

Il serait à désirer que la machine américaine pour le tirage des positifs fût importée en Europe, car les portraits-cartes que messieurs les photographes font payer aujourd'hui 1 fr. 50 c. la pièce, pourraient probablement être livrés désormais à cinq centimes.

RÉUNION COMMERCIALE.

Neuchâtel, mercredi 29 janvier 1862.

	Demandé à	Offert à
Banque cantonale neuch., act. fr. 500	700	750
Franco-Suisse, actions, je	255	300
Bateaux à vapeur, actions, ex-int.		
Société de construction, je 1 ^{er} jan.	86	86
Franco-Suisse, oblig., 5 ^o / ₁₀₀ , je 10 sept.	370	375
Comptoir d'escompte du Val-de-Trav.	525	
Hôtel Bellevue		
Lots de la Municip. de Neuchâtel	9.75	10.75
Compagnie neuchât. d'exportation		
Central suisse, actions		452.50